

V. LAURENT

LE STATUT DE LA CRÈTE BYZANTINE AVANT
ET APRÈS SA LIBÉRATION DU JOUG ARABE (961)

La présente communication porte sur le programme du Congrès un titre plus restreint. Mon dessein fut en effet d'abord d'examiner le statut civil et religieux octroyé à la Crète reconquise par Nicéphore Phocas. Mais en ouvrant mes dossiers sigillographiques et en cherchant dans quelle mesure les trop rares monuments retrouvés à ce jour de la Crète byzantine infirmaient ou confirmaient les conclusions admises, j'ai eu la surprise de constater que, pour la période antérieure à l'occupation arabe, il y avait désaccord. J'ai donc jugé plus utile, en me limitant au seul domaine de l'administration civile et militaire, de reposer le problème du statut de votre grand île en partant du témoignage irrécusable des sceaux. Il sera ainsi question successivement de l'archontat, du thème, enfin, quoique brièvement, du catépanat - duché de Crète. Une liste provisoire des gouverneurs de la Crète byzantine terminera ce rapide exposé.

I. — L'ARCHONTAT DE CRÈTE

La position de la Crète au centre de la Méditerranée, ses dimensions la destinaient à jouer un rôle important sous le double rapport commercial et stratégique. L'administration de Justinien la faisait pour cela gouverner par un personnage consulaire doté de pouvoirs autonomes¹. Comme l'a observé justement M. G. Spyridakis², ce statut privilégié qui fut celui de l'île à une époque de tranquillité ne pouvait manquer de lui être continué lorsque la menace arabe en pleine expansion multiplia ses courses jusque sur le continent européen. L'érection d'un thème insulaire se présente ainsi

¹) E. Honigmann, *Le Synecdémos d'Hiéroclès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, Bruxelles 1939, p. 19, n. 649^o.

²) G. Spyridakis, *Τὸ θέμα Κρήτης πρὸ τῆς κατακτῆσεως τῆς νήσου ὑπὸ τῶν Ἀράβων*, dans *Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν*, XXI, 1951, p. 59 - 68. Cette étude est la première qui ait vraiment creusé, en considérant tous les aspects, le problème qui nous occupe.

comme une exigence absolue du jour même où ce nouvel organisme remplaça l'ancienne circonscription.

De la sorte l'avis émis naguère par A. Rambaud³ et accepté par G. Schlumberger⁴, selon qui la Crète n'aurait jamais formé un thème avant la conquête arabe semble condamné par les apparences elles-mêmes. Le savant grec susnommé en a tiré la conclusion que le thème proprement dit de Crète fut érigé par l'empereur Léon III (717-741) pour faire face aux incursions arabes dont le nombre et le volume allaient croissant. Et cette thèse, habilement exposée, a été généralement acceptée depuis.

Eh bien, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la documentation sigillographique y contredit formellement au moins dans les termes, puisqu'elle ne connaît que des archontes comme gouverneurs de l'île jusqu'à sa prise en 827/828 par les Musulmans.

Les sceaux – trois en tout – dont il va être fait état sont inédits. Deux ont été acquis récemment par notre Institut parisien, l'autre que j'ai pu étudier à loisir chez un antiquaire a été depuis acquis par un collectionneur inconnu.

Voici la présentation globale de ces trois petits monuments dont seules les légendes nous intéressent directement ici.

Ces trois pièces portent au droit très exactement le même motif : le monogramme cruciforme au nom de la Théotocos, cantonné par le tétrasyllabe habituel : Θεοτόκε βοήθει τῷ σῶ δούλῳ. Au revers, sur quatre ou cinq lignes, figure, tracée au moyen de lettres grandes et calligraphiques, très spécifiques d'une époque, l'inscription marquant le nom et les qualités du propriétaire. En voici le triple relevé :

- 1) *Νικολάῳ ὑπάτῳ, βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ ἄρχοντι Κρήτης.*
- 2) *Πετροῦ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ ἄρχοντι Κρήτης*⁵.
- 3) *Κωνσταντίνῳ βασιλικῷ σπαδαρίῳ καὶ ἄρχοντι Κρήτης*⁶.

³) A. R a m b a u d. L'empire grec au Xe siècle. Constantin Porphyrogénète. Paris 1870, p. 188. D'après cet auteur dont, G. Schlumberger reproduit le sentiment, la Crète n'aurait jamais été le siège d'un thème. Là est, selon nous, son exagération.

⁴) G. S c h l u m b e r g e r, La Sigillographie de l'empire byzantin. Paris 1884, p. 200, 201.

⁵) Ce sceau et le suivant sont assez gravement endommagés en sorte que maintes lettres ont été emportées par la cassure. Le texte des légendes, tel que nous le transcrivons, n'en est pas moins certain.

⁶) Ces deux dernières pièces figurent dans la collection de notre Institut sous les numéros 517 et 532.

Techniquement ces trois pièces appartiennent, sans doute aucun, à la période qui précéda immédiatement et suivit l'an 800. Nicolas, Pétronas et Constantin durent se relayer en Crète pendant le quart de siècle qui précéda la perte de l'île, au moment où les Arabes accusaient leur pression en Méditerranée. Nous ne savons à proprement parler rien de certain au sujet de ces officiers généraux. Nicolas est totalement inconnu d'autre part. En revanche Pétronas, au nom rarement porté, dont le sceau est d'une gravure beaucoup plus soignée, peut être tenu pour le beau-frère de l'empereur Théophile ; il aura inauguré dans ce poste avancé une brillante carrière⁷ qui le placera plus tard à la tête du grand thème des Thracésiens et lui fournira maintes occasions de se signaler, sous Michel III notamment, par ses victoires sur les Arabes. Au sujet de Constantin, que je nomme peut-être arbitrairement le dernier, on ne peut avancer qu'une conjecture, assez valable du fait que son identification avec le stratège de Sicile Constantin Souda⁸ en 826/7 représenterait un avancement normal. Ce Constantin aurait été en ce cas le dernier archonte de l'île avant l'occupation musulmane.

Mais l'essentiel est moins de pouvoir identifier des personnages que de constater un fait irrécusable : au début du IX^e s., voire, selon toute vraisemblance, jusqu'en 827/8, le gouverneur de la Crète portait le titre d'archonte trois fois rencontré sur ces monuments officiels que sont les sceaux. Techniquement le statut administratif de l'île devait en conséquence porter le nom d'archontia ! Le titre aulique, nettement inférieur – spathaire – qui accompagne⁹ le

⁷) Notice sur le personnage par R. Guillard, Contribution à l'histoire administrative de l'empire byzantin. Le drongaire et le grand drongaire de la Veille, dans *Byzantinische Zeitschrift*, XLIII, 1950, p. 345. Pétronas étant mort vers 863, peu après avoir atteint le sommet de sa carrière militaire comme domestique des scholes, a bien pu commander dans l'île vers 820. Voir aussi *Revue des Études Byzantines*, VIII, 1951, p. 22, 23.

⁸) H. Grégoire et M. Canard, La dynastie d'Amorium (820 - 867), I (=A. A. Vasiliev, Byzance et les Arabes). Bruxelles 1935, p. 67 avec la note 1. Les sceaux, assez nombreux, du stratège de Sicile Constantin sont de la même facture que celui de notre archonte de Crète. Signalement et références par S. Borsari, L'ammistrazione del tema di Sicilia, dans *Rivista storica siciliana*, LXVI, 1954, pp. 145 et 156.

⁹) Voir ci-dessus n. 5 ce qui est dit de Pétronas qui, à tout prendre, pourrait lui-même n'avoir été que spathaire. A noter aussi que le titre de consul dont fait état le sceau de Constantin était à l'époque fort dévalué. Cf. R. Guillard, Études sur l'histoire administrative de l'empire byzantin. Le consul, Ὑπατος, dans *Byzantion*, XXIV, 1954, p. 557.

titre de fonction souligne d'autre part nettement le rang subalterne de ce gouvernement. Comme on ne peut donner au terme *ἀρχων*, usité sur ces plombs, le sens élargi qu'il a d'autre part, principalement dans l'usage littéraire¹⁰, la question se pose de savoir si, comme on l'admet, le thème de Crète a vraiment existé avant l'invasion arabe. L'examen rigoureux des arguments produits en faveur de cette thèse m'en a fait douter. Passons les en revue.

Le stratège Étienne. S. Xanthoudidès publia jadis un sceau portant au revers cette signature: *Στεφάνου στρατηγοῦ*, qui est incontestablement des VIIe–VIIIe s.¹¹. L'éditeur, partant de ce fait que la pièce a été trouvée en Crète, en tire deux conclusions: 1) cet Étienne était stratège de l'île. 2) puisqu'il se dit stratège, il devait être à la tête d'un thème. En réalité ni l'une ni l'autre ne s'imposent. En effet le gouverneur insulaire devait être en relations épistolaires constantes avec ses collègues du continent; de la sorte le stratège Étienne pourrait bien avoir commandé ailleurs, en Europe ou en Asie¹². D'autre part, comme je le soulignerai tout à l'heure, l'appellation de stratège ne doit pas être surévaluée; l'archonte devait en avoir le rang et en reçoit le titre dans les textes littéraires; il ne postule donc pas nécessairement l'existence d'un thème. Enfin l'absence de tout indice géographique et le traitement général du sceau d'Étienne l'assignent de préférence au début du VIIIe s. au plus tard et peut donc être antérieur à l'initiative prêtée à Léon III l'Isaurien.

¹⁰) Pour le sens élargi désignant le plus souvent un commandant en chef voir R. Guillaud, Termes désignant le commandant en chef des armées byzantines, dans *Ἐπετηρίς Ἐταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν*, XXIX, 1959, p. 58, 59.

¹¹) St. Xanthoudides, *Μολύβδιναί βούλλαι Κρήτης καὶ Ἄλυροῦ*, dans *BZ*, XVIII, 1909, p. 177; n. 4 (Pl. photo non numérotée). Ce type de sceau appartient plus au VIIe qu'au VIIIe s. A noter d'autre part que l'éditeur a bien senti que le plomb a pu venir en Crète d'ailleurs; il a eu cependant tort de s'arrêter à l'hypothèse de son appartenance à un stratège de l'île.

¹²) Ainsi parmi les sceaux trouvés dans les ruines de Corinthe, l'on en rencontre au moins cinq de stratèges et d'archontes qui commandèrent ailleurs que dans cette ville, voire hors même du Péloponnèse (Cf. G. I. Davidson, *The Minor objects* (= *Corinth*, vol. XII). Princeton 1952, p. 318-328, nn. 2697 (archonte de Dalmatie), 2699 (stratège du Dodécacanèse), 2704 (item), 2705 (archonte de Patras), 2727 (archonte de Strobylé en Epire).

Le stratège de Crète Théophane Lardotyros

Cette fois, un document de prix, la Vie de saint Étienne le Jeune (764 ou 767), semble formel. La Passion du moine iconodule Paul nous y est en effet contée et son bourreau y reçoit les titres de *ἀρχισατραπέης, στρατηγός*, voire de *στρατηγός τῆς Κρήτης*¹³. Est-ce assez pour qu'on doive en inférer nécessairement l'existence d'un thème? Je ne le crois pas. Certes le biographe nous présente Théophane Lardotyros à la tête d'une unité administrative hiérarchisée (archisatrape); son grade dans la hiérarchie militaire est celui de stratège. Mais l'*archontia*¹⁴ présente les mêmes caractéristiques. Quand elle s'étend à toute une région, il est normal, voire nécessaire que l'officier responsable de l'ensemble ait rang de général, ordinairement de général à ses débuts de carrière. Au reste n'en vit-on pas très tôt à la tête de simples villes¹⁵? Les dénominations invoquées n'obligent pas, quoi qu'il paraisse, à voir un stratège de thème dans ce Théophane Lardotyros auquel le biographe de saint Étienne le jeune donne d'ailleurs son vrai titre là où il le traite de *ὁ τοῦ παρανόμου βασιλέως παρανομώτερος ἀρχων*¹⁶!

2. — LA CRÉATION DU THÈME ET LA DOUBLE MENTION DU TAKTIKON USPENSKIJ

Le Taktikon d'Uspenskij qui, selon la meilleure estimation, aurait été compilé entre 845 et 856 porte cette double mention :

N. 25, *ὁ πατρικίος καὶ στρατηγός Κρήτης*

N. 67, *ὁ ἀρχων Κρήτης*¹⁷.

Si l'on écarte, comme je crois devoir le faire d'emblée, l'hypo-

¹³) Éd. PG, C, col. 1164 BD. Citation de tout le passage et commentaire dans Spyridakès, loc. cit., p. 63-66 (voir p. 64). Il n'existe pas d'édition critique de cet important document hagiographique au sujet duquel voir BHG³, n. 1666-1667 a.

¹⁴) Des notations valables sur ce cadre administratif par J. Ferluga, Unités militaires et administratives de rang inférieure thématiques (en serbe avec résumé en anglais), dans Zbornik Radova Vizant. Institut, II, Beograd 1953, p. 97.

¹⁵) Hélène Glykatzí-Ahrweiler, Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IXe-XIe siècles. Paris 1960, p. 40, 41. Tout détenteur d'un commandement militaire autonome, quel qu'en ait été le rang, semble bien avoir eu droit au titre de stratège dès une haute époque.

¹⁶) PG., C, col. 1164 D. L'invective perdrait de son sel si le terme n'avait qu'une acception commune de chef ou commandant.

¹⁷) V. Benesevic, Die byzantinischen Ranglisten, dans Byzantinisch-

thèse selon laquelle ces deux notices sont à additionner, l'archonte se trouvant être, dans la même circonscription, le collaborateur du stratège¹⁸, force est d'admettre que nous nous trouvons ici devant un phénomène classique dans la tradition de ce genre de documents. Comme dans certains états des *Notitiae episcopatum* où des sièges promus à un rang supérieur (métropole ou archevêché) sont nommés deux fois, à leur nouveau rang et à l'ancien, de même ici le gouverneur de la Crète est mentionné à une place nouvelle dans sa qualité récemment acquise de patrice et stratège et maintenu à son rang précédent sous son titre dépassé d'archonte. Ce doublet, imputable à la seule négligence du rédacteur, permet de faire deux constatations : 1) le statut de l'île de Crète a évolué; l'archontat est devenu un thème régi par un patrice, 2) puisque – nous l'avons vu – l'île ne constituait encore qu'un archontat lors de la conquête arabe en 827/28, il s'ensuit que le changement de situation ou plutôt la promotion de la circonscription insulaire au rang de thème dut se faire entre cette date et le moment (entre 845 et 856) où fut compilé le *Taktikon* en question.

Les efforts désespérés consentis par l'autorité centrale pendant cette période pour dégager la Crète de l'emprise arabe y conduisirent successivement les stratèges¹⁹ des plus grands thèmes. L'on a voulu qu'ils soient devenus pour cela stratèges de Crète et l'on y a vu une preuve supplémentaire de l'existence préalable d'un thème de ce nom. A mon avis, il y a mal donne. Les diverses expressions dont se servent les historiens pour caractériser leur rôle nous les décrivent comme chefs du corps expéditionnaire avec pleins pouvoirs

neugriechischen Jahrbücher, V, 1927, pp. 123 n. 25 et 127 n. 67. Voir également p. 140, n. 94. Le souvenir de l'archontat domine visiblement dans l'esprit du compilateur de ces listes. Glose de V. Benesevic, p. 153, n. 25; selon cet auteur la création du thème serait due à Michel II qui en aurait confié le gouvernement au stratège Photeinos. Voir ce que nous en disons ci-dessous, 388.

¹⁸⁾ H. Ahrweiler, *L'administration militaire de la Crète byzantine*, dans *Byzantion*, XXXI (1961), p. 217, 218, émet l'hypothèse que l'archonte commandait l'escadre dont la Crète devait être dotée, tandis que le stratège avait la haute main sur les troupes de terre. Cette distinction ne me semble pas fondée dans notre cas précis.

¹⁹⁾ Sont connus, en plus de Photeinos dont il va être question, Kratéros stratège du thème de Cibrhètes, Ooryphas, le logothète du drome Théocliste, le magistros Serge le Nikétiate qui mourut dans l'île, Gongylès, Himérios, etc.

pour ce qui concernait les affaires de l'île. A l'instar de certains généraux qui, au début du XI^e s., commanderont en chef lors de la campagne d'Italie²⁰, ils purent se dire stratèges de la région où ils étaient appelés provisoirement à conduire les opérations militaires, mais ils n'étaient pas que cela et leur présence ne modifiait pas pour autant le statut du territoire sous leur contrôle. Ainsi en fut-il du stratège des Anatoliques Photeinos qui, envoyé peu après 828²¹ pour déloger l'envahisseur, reçut l'île en charge (*τὰ τῆς Κρήτης ἅπαντα διοικεῖν*). Ce général du plus haut rang était évidemment là pour tenter de redresser une situation désespérée. Il n'y serait pas resté en poste, si le succès avait secondé ses efforts. Au surplus, ce qu'il laissa pour la stratégie de Sicile ce ne fut pas la stratégie de Crète, mais simplement l'île elle-même : *τὴν τῆς Σικελίας στρατηγίδα αὐθις τῆς Κρήτης ἀλλάσσειται*²². La nuance a son prix. De même, contrairement à ce que l'on avance²³, je ne vois pas que le magistros Serge Nikétiatès, investi d'une mission identique, ait reçu ou pris à un moment quelconque le titre de stratège de Crète. Il exerçait certes son autorité sur la portion exigüe de territoire encore libre, mais cette autorité était une fois encore celle d'un général en campagne, non celle d'un administrateur normal.

Une seule de ces expéditions répétées pour recouvrer cette pos-

²⁰) L'on rencontre en effet des actes émis où le commandant en chef du corps expéditionnaire se dit stratège de plusieurs thèmes fort distants les uns des autres. Ces titulatures qui alignent jusqu'à cinq noms de thèmes différents n'ont de sens que si l'on tient le signataire non comme gouverneur des territoires mentionnés mais comme commandant des troupes qui en étaient originaires. Cf. Fr. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum*. Naples 1865, pp 2 (juin 892: Symbatikios stratège de Macédoine, Thrace, Céphalonie et Longobardie), 53 (mai 1054: Argyros Méléès duc d'Italie, de Calabre, de Sicile et de Paphlagonie!).

²¹) Sur cette date rectifiée et tout ce qui concerne l'histoire peu claire de Photeinos voir Grégoire-Canard, *op. cit.*, p. 59 avec la note 2: le gouvernement de Photeinos est impossible à dater et nous n'avons pas la moindre indication sur le rôle qu'il a pu tenir.

²²) H. Ahrweiler, *L'administration...*, *loc. cit.*, p. 220. La légende du synaxaire, notre unique source sur ce saint personnage, ne dit rien de semblable. Elle nous apprend seulement que Serge avait la haute main sur toutes les forces de l'expédition et naturellement sur le territoire conquis. On ne saurait pas pour autant l'inscrire sur la liste des stratèges de Crète.

²³) Selon Grégoire-Canard, *op. cit.*, p. 195, n. 1, ce remplaçant n'aurait été autre que le magistre Serge le Nikétiatè dont il vient d'être question. Simple hypothèse!

session insulaire me paraît avoir créé la condition nécessaire pour qu'un gouvernement y ait pu être constitué, à savoir celle que conduisit l'un des personnages les plus importants du moment, Théoctiste logothète du drome et co-régent de l'impératrice Théodora. L'imposante armada dont il prit la tête réussit à refouler les Arabes dans l'arrière-pays et à réoccuper l'île. Au moment où il crut devoir la quitter subrepticement, il a bien pu — comme ministre le plus influent du Conseil impérial, il en avait le pouvoir — créer le thème de Crète où étaient engagées de si grandes forces et en investir le lieutenant qu'il laissa sur place²⁴. Cette explication de la mention du thème sur le Taktikon est la plus satisfaisante. Toutefois il n'est pas non plus impossible que la succession dans l'île des plus grands chefs militaires ait impressionné le compilateur, travaillant peut-être durant l'une de ces expéditions, sous Michel III²⁵, et l'ait porté à ajouter de son propre chef en fin de liste la mention qui nous fait une apparente difficulté.

3. — LE STATUT DE L'ÎLE APRÈS LA CONQUÊTE (961)

L'île reconquise après tant d'échecs restait exposée à un retour offensif des Arabes qui ne perdaient pas seulement le fer de lance de l'Islam vers le cœur de l'Europe, mais se voyaient privés d'une base idéale d'où leurs corsaires faisaient sur le continent voisin et dans les archipels de la Méditerranée centrale et orientale de fructueuses razzias. Elle dut être, dans les premiers temps au moins, transformée en un vrai bastion muni d'une armée et couvert par une flotte, dont l'emploi, pour parer plus efficacement aux assauts prévisibles des Musulmans, ne pouvait qu'être autonome et ne dépendre que d'un stratège de haut rang. L'administration centrale n'eut sans doute, pour y pourvoir, qu'à reconduire et à normaliser le statut de thème acquis ou reconnu à l'île en pleine tourmente un siècle plus tôt.

On avait cru en tenir la preuve dans le contenu d'une inscription commémorant la restauration en 988/989 de la forteresse de Hiéron en Anatolie occidentale. Une plaque de marbre, trouvée à Didymes, attribuée en effet ce travail à «Michel Karanténos vestarque de Phôcas et duc de Crète»²⁵. Les Karanténoi comptent parmi

²⁴) Celle de Théoctiste précisément reprise en 843 au lendemain du triomphe des images. Cf. Grégoire-Canard, *op. cit.*, p. 194, 195.

²⁵) Éditée par H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes de l'Asie Mineure*, Paris 1922, p. 74, n. 226^b.

les chefs militaires de l'époque²⁶ et les titres de vestarque²⁷ et de duc soulignaient à merveille l'importance que l'on devait alors attacher à la défense de l'île reconquise. Cependant l'étude de Mme H. Ahrweiler²⁸ nous oblige à rajeunir d'un siècle et plus ce document d'allure, au reste, inquiétante²⁹. Il ne saurait donc témoigner en faveur de l'existence du thème de Crète dès le lendemain de sa libération.

Ce n'est là qu'un manque à gagner, car, pour notre propos, nous avons maintenant mieux. Une toute récente découverte d'un jeune savant grec, N. Oikonomidis, va nous fournir la preuve attendue. La chance lui a en effet mis sous les yeux dans la bibliothèque de l'Escorial un nouveau Taktikon plus développé que ceux d'Uspensky et de Bénésévic et donnant une image étendue de la division administrative de l'empire en pleine expansion. Or dans ce document capital, que son heureux découvreur date des années 975-979, se lit entre la mention du stratège de Chypre et de celui de l'Hellade, dans une position étonnamment haute, cette rubrique :

ὁ [στρατηγός] Κρήτης³⁰.

²⁶) A signaler surtout Théodore Karanténos patrice et navarque, envoyé contre Bardas Skléros révolté. Cf. Cédren., éd. Bonn, II, p. 427; cf. BZ, XLVI, 1953, p. 216. Il séjourna, lui aussi, s'il ne commanda pas, en Anatolie occidentale où il construisit une église en l'honneur de la Théotocos. A. Papadopoulos-Kérameus, Διορθωτικά εἰς χριστιανικὰ ἐπιγραφήας, dans le Journal du Ministère (russe) de l'Instruction Publique, Vol. 343, Saint-Petersbourg 1902, p. 414.

²⁷) En 988/89, ce titre eut en effet été de création très récente, trop récente même pour qu'il ait pu être conféré alors à d'autres qu'à des généraux ou autres personnages de premier plan. Voir à ce sujet J. Ebersolt, Fonctions et dignités du Vestiarium byzantin, dans Mélanges Charles Diehl, I, Paris 1930, p.

²⁸) H. Ahrweiler, L'administration..., loc. cit., p. 223.

²⁹) L'expression «vestarque d'un tel» est en effet insolite et ne se rencontre, que je sache, nulle part. Aussi c'est à se demander si le prénom de Karanténos (Théodore, Constantin ou Jean) n'était pas gravé en monogramme. Constantin Karanténos devait très spécialement se distinguer sous le règne de son gendre Romain Argyre (1028 - 1034); voyez Cédren, Bonn, II, pp. 488, 491, 495, 499, 503. Avant de faire foi, cette inscription devra être relue sur le marbre lui-même ou sur le moulage qui en aurait été pris. Reproduction partielle par L. Robert, dans Hellenika, XI - XII, Paris 1960, pl. XXI (texte intégral p. 496). La partie qui nous intéresse n'y figure malheureusement pas.

³⁰) Cod. Scorial. gr. R - II - 11, fol. 269v (XIe s.).

Cette fois, la preuve est irrécusable ! Le statut qui fut certainement celui de l'île quelque quinze ans plus tard dut être celui qui lui fut octroyé au moment de sa libération.

C'est encore la Sigillographie qui fournit la confirmation la plus ancienne et la plus sûre de cet état de choses. Un sceau de l'ancienne collection A. Stamoulis, aujourd'hui conservé au Cabinet Numismatique du Musée National à Athènes, porte en effet cette légende : † Θεοτόκε βοήθει τῷ σῶ δούλῳ Βασιλείῳ πατρικίῳ καὶ δουκὶ Κρήτης³¹. Ce petit monument est à dater des environs de l'an mille et non du milieu du XIe s., comme le voudrait l'éditeur; le titre de patrice qui est à nouveau donné au stratège de Crète fournit la meilleure preuve que l'île était bien érigée en thème. En revanche, malgré ce que j'ai avancé jadis³², on ne saurait attribuer avec une suffisante certitude à un gouverneur de la Crète le sceau du dishypatos et stratège Michel, trouvé certes dans l'île, mais pouvant fort bien avoir appartenu à un général du continent ou de grade inférieur, comme l'insinuerait assez la dignité secondaire (dishypatos) qui était la sienne à l'époque de frappe (XIe s.). Quoi qu'il en soit, le témoignage de ce sceau, difficilement attribuable au stratège Karanténos³³, doit être écarté.

Comme je l'ai noté jadis³⁴, deux signatures apposées au bas du testament de saint Jean l'Étranger, le 20 septembre 1027, nous montrent le même statut toujours en vigueur. On y lit en effet :

Φιλάρετος πρωτοσπαθάριος καὶ στρατηγὸς Κρήτης ὁ Βραχέων παρῶν εἰς ταύτην τὴν διαθήκην τοῦ μοναχοῦ Ἰωάννου ὑπέγραφα.

Εὐμάθιος πρωτοσπαθάριος καὶ στρατηγὸς Κρήτης παρῶν ὑπέγραφα.

On admet généralement que l'acte du saint fut paraphé au moment où l'un des stratèges allait remplacer l'autre dans le comman-

³¹) K. Konstantopoulos, Βυζαντιὰ μολυβδόβουλλα (Συλλογὴ Ἀναστασίου Κ. Π. Σταμούλη, Athènes 1930, p. 17, 18, n. 87 (Pl. III, n. 9). Voir mes observations dans Byzantion, V, 1929-1930, p. 635, 636 et VI, 1931, p. 801, 802, voir aussi Échos d'Orient, XXX, 1931, p. 360, 361. Voir surtout l'étude spéciale faite de cette pièce par K. Konstantopoulos, Στρατηγὸς Κρήτης, dans ΕΕΒΣ, VI, 1929, p. 316 - 320.

³²) Byzantion, V, 1929 - 1930, p. 637, n. 8.

³³) Le patronyme estropié qui se lit en fin de légende doit être autre. Serait-ce : Αἰάννης? Cf. V. Laurent, Les bulles métriques dans la sigillographie byzantine, Athènes 1932, p. 207, n. 590.

³⁴) Byzantion, loc. cit., p. 636.

dement local. Malgré le léger doute que la signature de Philarète me suggère³⁵, je dois constater que celle d'Eumathios, à distinguer d'Eumathios Philokalès³⁶, est des plus authentiques, l'existence de ce stratège de Crète étant au reste confirmée par l'inscription gravée sur une colonne de l'une de vos églises à Héracleion³⁷.

Il ressort de ce témoignage précis et incontestable que le régime thématique donné à la Crète par Nicéphore Phocas dès 961 se continua dans le XI^e siècle au cours duquel le conflit gréco-normand devait, par ses incidences, donner un nouveau développement en transformant, sous Alexis I^{er} Comnène, l'île en catépanat-duché. Mais cette question est liée à l'examen de l'inscription de la forteresse de Hiéron; elle est hors de mon propos qui était de marquer l'évolution du régime politico-militaire de l'île des origines à l'an mille.

Je me résume !

Placée dès le début, comme maints autres circonscriptions maritimes ou frontalières sous les ordres d'un archonte, la Crète dut être élevée au rang de thème lors de la présence répétée sur son territoire de grands chefs militaires qui sous les empereurs Théophile et Michel III tentèrent de la récupérer; j'ai attribué cette promotion à l'initiative du plus influent d'entre eux, au ministre de l'impératrice Théodora, Théoctiste, qui y séjourna, la reconquit en partie, put en croire la possession définitive et avait intérêt à renforcer l'autorité de son suppléant. En 961, après la libération, la nécessité d'y faire stationner de forts contingents, pour prévenir le retour offensif des Arabes dépossédés, sous un chef du plus haut

³⁵) Certes le patronyme : Βραχι(έ)ων, est attesté d'autre part quoique à une époque sensiblement plus tardive, au XIII^e s. Cf. J. - B. Pitra, *Analecta sacra et classica*, VI, 1891, col. 365, ou au XII^e (Cf. Sp. Lampros, *Μιχαήλ Ἀκομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα*, II, 1880, p. 15). Cependant sa rencontre au bas du susdit testament avec le prénom de Philarète fait malgré soi penser à Brachamios, le fameux condottiere arménien au service de Byzance qui aurait débuté ici dans le commandement d'une unité territoriale. Consulter sur le personnage la notice que je lui consacre dans mon *Catalogue des plombs byzantins du Médaillier vatican*, Cité du Vatican 1962, n. 113.

³⁶) Malgré Sp. N. Marinatos, *Εὐμάθιος ὁ Φιλοκάλης, τελευταῖος στρατηγὸς τοῦ θέματος τῆς Κρήτης*, dans *ΕΕΒΣ*, VII, 1930, p. 388 - 393 qui les confond. J'ai reconstitué le *cursus honorum* de Philokalès dans le susdit *Catalogue du Médaillier vatican*.

³⁷) Photographie de l'inscription dans *ΕΕΒΣ*, VII, 1930, p. 390.

grade amena la création d'un vrai thème dont le taktikon nouvellement découvert par M. Oikonomidis confirme l'existence. Ce thème, de rang d'abord modeste, grandit en importance du jour où les Normands, solidement établis dans l'Italie Méridionale, regardèrent vers les Balkans. La réforme administrative d'Alexis Ier lui valut alors d'être compris dans la plus haute classe des circonscriptions militaires sous un catépan ou un duc, et cela jusqu'au bouleversement de 1204.

APPENDICE

Pour illustrer le précédent exposé, je consigne ici un catalogue sommaire⁸⁸ des gouverneurs de la Crète dont l'existence m'a paru certaine. La liste, qui n'a pas fait l'objet d'une recherche systématique, est pour cela sans doute très lacuneuse. Elle donnera néanmoins une image suffisante de l'évolution du régime qui fut celui de l'île depuis le VIIe siècle jusqu'au XIIIe.

ARCHONTES :

1. Théophane Lardotyros, avant 764/67⁸⁹. Voir ci-dessus, p. 386.
2. Nicolas, spathaire, VIIIe/IXe s. D'après son sceau. Supra, p. 383.
3. Pétronas, spathaire. IXe s. (tout début). D'après son sceau. Supra, p. 383.
4. Constantin, spathaire, IXe s. (premier quart). D'après son sceau. Supra p. 383, 384.

STRATÈGES :

5. Théoctiste, ou son suppléant. Supra p. 389.
6. Basile, patrice, Xe s. (fin). D'après son sceau. Supra, p. 391.

⁸⁸) Limité au signalement des sources où les gouverneurs de Crète sont nommés avec citation des textes là où besoin en sera. La carrière ultérieure des personnages sera tout au plus évoquée, le cas échéant.

⁸⁹) On ne sait en effet pas quand le moine Paul fut supplicié par Lardotyros, l'anecdote le concernant, racontée par un témoin dans la prison où saint Étienne le jeune attendait à son tour le martyre, étant seule de 764 ou 767. Sur les réserves que suscite cette dernière date voir BZ, 45, 1952, p. 190 (F. Dölger) et F. Dölger, *Das Kaiserjahr der Byzantiner*, München 1949, p. 44, n. 64.

7. Philarète Brachéon, protospathaire, en septembre 1027. Avec les réserves exprimées ci-dessus, p. 391.
8. Eumathios, protospathaire, en septembre 1027. Voir supra p. 391, 392. Avec la note 2.

DUCS :

9. Karanténos Michel, en 1088–1089⁴⁰. Voir supra les réflexions faites au sujet de l'inscription où ce stratège est nommé.
10. Karykès. Anne Comnène dit seulement que le personnage se révolta contre Alexis Ier Comnène et occupa la Crète⁴¹, événement que Chalandon (I, p. 149) place au juger en 1092–1093, mais qui devrait être postérieur, si l'on devait l'identifier avec le duc Nicétas Karykès qui gouvernait la Bulgarie en 1096. Cf. N. Banescu, Les duchés byzantins de Paristrion (Paradounavon) et de Bulgarie. Bucarest 1946, p. 149, 150.
11. Diogène Nicéphore. Ce fils de l'empereur Romain IV gouverna certainement la Crète, comme en fait foi un passage de l'Alexiade (IX, 6, 3; éd. Leib, III, p. 173) : *Καὶ ἀπὸ δὴ τῷ Νικηφόρῳ τὴν τῆς νήσου Κρήτης ἀρχὴν ἀνέθετο εἰς ἐνδιαίτημα ἴδιον*. La date précise où il prit son commandement est incertaine.

CATÉPANS :

12. Jean Helladicos, en août 1118 : *τοῦ πανυπερλάμπρου πρωτοπροέδρου καὶ κατεπάνω Κρήτης Ἰωάννου τοῦ Ἑλλαδικοῦ*⁴² (MM, VI, p. 96).

⁴⁰) H. Ahrweiler, L'administration..., p. 223 date l'inscription de 1093/4 en la deuxième indiction. Mais le fuc - similé, le seul à faire foi, porte : 12e indiction, ce qui nous ramène dans l'année qui va de septembre 1088 à août 1089.

⁴¹) L'historienne dit en effet : *καὶ οὕτω τὴν Κρήτην κατέσχεν* (Anne Comnène, Alexiade, IX, i, 2, éd. Leib, III, p. 162). D'autre part la réaction violente des insulaires à l'approche du grand duc Jean Ducas, réaction qui les porta à massacrer le chef révolté, ferait assez croire ou que celui-ci venait d'ailleurs ou qu'il n'était pas très populaire dans le milieu. C'est, semble-t-il, à cette dernière hypothèse qu'il faut s'arrêter.

⁴²) On fait d'Helladikos (voir en dernier lieu, H. Ahrweiler, loc. cit.) l'οἰκείος ἄνθρωπος du grand duc Eumathios Philokalès et certains (v. g. EEBΣ, VII, 1930, p. 391) vont même, sur base du même texte, jusqu'à prétendre que ce duc de Crète dépendait du préteur d'Hellade - Péloponnèse (voir

13. Michel, sur un sceau (G. Schlumberger, La sigillographie de l'empire byzantin, Paris, 1884, p. 201). Le fac-similé de l'éditeur ne permet pas de dater la pièce avec une suffisante approximation. Le propriétaire du plomb pourrait bien ne faire qu'un avec le Karanténos du n. 6, s'il était bien avéré que le prénom de celui-ci fut Michel. En revanche je ne crois pas qu'on doive le confondre avec ce Michel Karanténos dont j'ai édité le sceau (Collection Orghidan, n. 437) nettement plus tardif (c. 1150 au moins).

DUCS :

14. Jean Straboromanos, en 1158 et 1161. Les étapes de la carrière de ce fonctionnaire sont marquées dans l'extrait suivant d'une épigramme funéraire de Théodore Prodrome (éd. E. Miller, dans Revue des Études grecques, XVII, 1883, p. 53, l. 17 - 21) :

*Ἰωάννη, Ἔναυ με, τριπόθητέ μοι,
Ῥορσειάδος ἄστῳ τεθρήνηκέ σε,
τῆς Ἀρχιάλου δακρύει σε τὸ κλίμα,
πένθει σε Κρήτη νῆσος ἢ θρυλλομένη,
τὸν δοῦκα θρηγεῖ πατρικῶς ἄρξαντά σε.*

Le duc Jean était en Crète quand l'empereur Manuel Ier Comnène fit don au couvent de Patmos, dans un acte de mai 1158 confirmé par celui de mai 1161 (voir à leur propos, F. Dölger, Kaiserregesten, nn. 1423 et 1439), de deux livres de nomismata et de 48 pièces tricéphales à prendre sur les revenus de l'île. L'higoumène du couvent Léonce, signalé en septembre 1157 et septembre 1158 (Cf. MM, VI, pp. 108, 110), vint, pour le règlement de cette affaire, trouver le duc qui le combla (Cf. Macaire Chrysoképhalos, *Λόγοι πανηγυρικοὶ ἰδ'*, Cosmopolis [1793], p. 395). Straboromanos semble avoir d'abord exercé en Crète la charge de recenseur, à moins qu'il ne l'ait cumulé avec celle de duc. Les négociants occidentaux n'eurent pas toujours à se louer de ses services. Voir le cahier de doléances de décembre 1174 présentées par Gènes à l'empereur. Ed. A. Sanguinetti et G.

aussi G. Schlumberger, Sigillographie, p. 189). En réalité, si je comprends bien le texte en question (MM, VI, p. 96 11 - 14), le catépan Jean Helladikos était homme-lige de l'empereur (οἰκείου ἀνθρώπου τοῦ ἀγίου ἡμῶν αὐθέντου) et avait le grand duc Philokalès, non comme supérieur mais comme collègue de tribunal (εἰς τὸ περιφανὲς δικαστήριον).

Bertolotto, *Sulle relazioni di Genova coll'impero bizantino*, Gènes 1898, p. 398 : Item abstulit eidem Stravus Romanus popoatos lxii et abstulit sibi pro lana que apud Constantinopolim cuidam de Creti ablata fuit.

15. Alexis Contostéphanos exerçait la charge de recenseur, le 16 mars 1167, jour où le cod. Palat. gr. 13 fut achevé de copier. Texte du colophon dans P. Franchi de' Cavalieri et Iohannes Lietzmann, *Specimina codicum graecorum Vaticanorum*, Bonnae 1910, p. XII, n. 30: *ἐν Κρήτῃ πρακτορεύοντος τοῦ περιποθῆτου ἀνεψιοῦ αὐτοῦ (Manuel I) κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ Κομποστεφάνου*. Comme le commandant local semble avoir détenu à l'époque les pouvoirs financiers, il est raisonnable de voir dans ce personnage un duc de l'île, d'autant que sa parenté avec l'empereur le désignait assez pour ce poste.
16. Constantin Ducas, nommé peu avant octobre 1184. Le document qui nous fait connaître ce duc de Crète est d'une authenticité douteuse. La fraude n'est cependant pas si manifeste qu'on ne puisse tenir certains éléments comme authentiques. Voir à ce sujet, Dölger, *Kaiserregesten*, n. 1561.
17. Étienne Contostéphanos, en février 1193. Cf. MM, VI, 125: *τοῦ παρσεβάστου σεβαστοῦ καὶ περιποθῆτου ἀνεψιοῦ τοῦ κραταιοῦ καὶ ἀγίου ἡμῶν βασιλέως καὶ δονκός τῆς καθ' ἡμᾶς νήσου Κρήτης τοῦ Κομνηνοῦ κυροῦ Στεφάνου τοῦ Κομποστεφάνου*.
18. Nicéphore Contostéphanos, en novembre 1197. *Ibid.*, p. 139, 140: *Πανευγενέστατε, περιπόθητε γαμβρὸς τοῦ κραταιοῦ καὶ ἀγίου ἡμῶν βασιλέως δοῦξ τῆς νήσου Κρήτης καὶ ἀθθέντα μου, κῆρι Νικηφόρε Κομποστέφανε*.

On remarquera que, vers la fin du régime byzantin brutalement aboli en 1204, l'île était une sorte de fief entre les mains de la puissante famille des Contostéphanoi dont le grand duc Etienne avait épousé la soeur de Manuel Ier Comnène. Alexis (n. 15), appelé de surcroît Comnène, se trouvait ainsi réellement son neveu, tandis que Etienne (n. 17), apparenté également aux Anges, devait en être le petit neveu. Amorce de stemma généalogique par H. Grégoire, *Les familles des Kontostéphanes et le monastère d'Elegmi (Ἐλεγμαί)*, dans *Revue de l'Instruction Publique de Belgique*, LII, 1909, p. 152 - 163 (voir p. 159).